

Programme de soutien financier à la mobilité des étudiant-es des cycles supérieurs du département de philosophie

Objectifs

Le but de ce programme de soutien financier est de permettre à des étudiant-es de se déplacer à l'extérieur de Montréal pour participer à des activités de nature académique¹.

Montants

Le SCAE déterminera le montant global alloué aux bourses de mobilité pour une année donnée au cours de la rencontre où il attribue les bourses de recrutement en provenance du fonds départemental. Le SCAE verra à distribuer ce montant de façon équitable entre les demandes en fonction de la valeur estimée de celles-ci (voir critères de sélection ci-dessous).

Admissibilité

Tout étudiant, toute étudiante au département de philosophie de l'UQAM² est admissible à la bourse. Toute activité académique (entendue au sens large) est admissible. Les stagiaires postdoctoraux sont admissibles, les demandes en provenance d'étudiant-es seront privilégiées.

Critères de sélection

Le SCAE évaluera les demandes dans les 10 jours suivant les dates de dépôt des demandes (voir ci-dessous) sur la base d'un dossier remis par la personne postulant pour la bourse.

Seront évalués l'excellence du dossier académique, la nature et l'envergure de la rencontre scientifique, le rôle joué dans la rencontre, les autres sources de financement, ainsi que la pertinence du thème de la rencontre et l'impact sur le dossier académique de l'étudiant-e.

Le dossier doit faire état de tous les éléments pertinents eu égard à la demande, à savoir :

- Le dossier académique de l'étudiant-e;
- Une description de l'activité et de son rôle dans celle-ci;
- Une description du besoin financier de l'étudiant-e eu égard à l'activité pour laquelle la bourse de soutien à la mobilité est demandée.
- Une explication de la motivation à participer à cette activité (inclure une précision des besoins financiers eu égard à l'activité pour laquelle la bourse de soutien à la mobilité est demandée ainsi que l'impact de ce déplacement sur le dossier académique);
- Une copie du détail des dépenses prévues et des sources de financement obtenues ou demandées;

¹ L'expression "activités de nature académiques" est à entendre de manière large, incluant des activités de diffusion des recherches à titre d'auteur-e principal-e ou secondaire (conférence, communication par affiche), formation (stages, écoles d'été), collaborations. Sont exclues cependant des activités comme la participation à une table ronde, le court commentaire d'une conférence lors d'un colloque, et autres activités semblables.

² Pour les étudiant-es en co-tutelle, le programme de soutien appairera les montants offerts par l'université de co-tutelle.

- Le cas échéant, une attestation d'acceptation ou d'invitation venant des personnes responsables de l'activité (comité organisateur du colloque ou de l'école d'été, direction du département ou du laboratoire, etc.).

Les meilleurs dossiers seront retenus pour une bourse dans la mesure des fonds disponibles.

Seront privilégiées en priorité :

1. Les activités contribuant positivement à la formation des étudiant-es ou ayant un impact important sur leur dossier académique;
2. Les participations actives comme premier ou première auteur-e à titre de conférencière, conférencier, ou de responsable d'un affichage, à la suite d'une sélection de la communication par les pairs ou une invitation du comité organisateur;
3. Les participations actives comme premier ou première auteur-e à titre de conférencière, conférencier, ou de responsable d'un affichage, suite à un autre moyen que ceux décrits au point précédent (par exemple: sélection sur la base d'un résumé, paiement des frais d'inscription, etc.)
4. Les demandes de financement ayant fait preuve d'une tentative de diversification des sources de financement;
5. Les personnes n'ayant pas reçu récemment la bourse de soutien financier pour mobilité du département de philosophie;
6. Les rencontres d'envergure internationale (implication de personnes d'au moins 3 pays différents), portant sur des thèmes précis et regroupant des chercheuses et chercheurs universitaires de plusieurs établissements.

Dates de dépôt* (Les dates peuvent varier légèrement.)

- Le 25 mai, pour les rencontres ayant lieu de juin à septembre;
- Le 25 septembre, pour les rencontres ayant lieu d'octobre à janvier;
- Le 25 janvier, pour les rencontres ayant lieu de février à mai.

*Aucune bourse ne sera attribuée de façon rétroactive.

Frais remboursés

- Jusqu'à concurrence de 500 \$, le montant alloué peut varier selon le lieu de la rencontre et en fonction des critères susmentionnés.
- Frais de déplacement, de séjour, d'inscription et d'impression des affiches (**conserver tous les reçus originaux et, le cas échéant, les cartes d'embarquement**).

La demande de remboursement doit avoir lieu au plus tard trois mois après la participation à la rencontre et doit contenir une description du financement obtenu pour l'activité.

Obligation de l'étudiant-e

L'étudiant-e s'engage à produire un texte de 150 mots présentant brièvement le colloque ou le congrès et résumant le contenu de sa communication. Le texte sera publié sur le site du département.